

Instructions d'application des textes juridiques

L'Enim met à disposition sur cette page les dernières instructions d'application des textes juridiques.

[Instruction relative à la revalorisation des prestations du régime de sécurité sociale des marins](#) [1], publiée le 14/12/2023

Annexes :

>> *Les revalorisations au 01/04/2024*

[Pensions invalidité](#) [2] ; [Montant du salaire annuel minimum](#) [3] ; [Majoration tierce personne](#) [4] ; [Montant de l'allocation décès](#) [5] ; [Montant des frais funéraires](#) [6] ; [ASPA et ASL](#) [7] ; [Complémentaire santé solidaire](#) [8] ; [RSA](#) [9] ; [Forfait logement](#) [10] ; [Plafonds de ressources opposables aux veuves de guerre](#) [11] ; [Montant des salaires forfaitaires](#) [12] ; [Barème des saisies et cessions des rémunérations et des pensions](#) [13]

>> *Les revalorisations au 01/01/2024*

[Plafond de sécurité sociale](#) [14] ; [Montant du SMIC](#) [15] ; [Revalorisation des pensions d'assurance vieillesse des marins](#) [16] ; [Montant de l'allocation vieux travailleurs AVTS](#) [17] ; [Montant de l'allocation supplémentaire](#) [18] ; [Limite de rémunération pour le titulaire d'une pension temporaire d'orphelin en apprentissage](#) [19] ; [Montant du minimum contributif](#) [20] ; [Montant majoration pension de réversion du régime général](#) [21] ; [Minimum de la pension de réversion](#) [22] ; [Montant de la retenue à la source](#) [23] ; [Montant limite des revenus d'activité entraînant suspension des pensions servies à des orphelins infirmes majeurs](#) [24] ; [Plafond journalier de soins et transports](#) [25]

[Instruction relative aux situations de maintien d'affiliation au régime de sécurité sociale des marins au titre des emplois à terre](#) [26], publiée le 11/09/2024

[Instruction relative au régime de sécurité sociale des équipages de la société nationale de sauvetage en mer](#) [27], publiée le 09/02/2024

[Instruction relative au droit aux prestations des assurances maladie et maternité versées par le régime de prévoyance des marins](#) [28], publiée le 24/01/2024

[Instruction relative à la pension d'invalidité maladie du régime spécial des marins](#) [29], publiée le 10/01/2024

[Instruction relative au suivi post-exposition des marins ayant été exposés à un risque professionnel tels que l'amiante, la silice, les agents chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques \(CMR\) et les rayonnements ionisants](#) [30], publiée le 31/08/2023

[Instruction relative au suivi post-professionnel des anciens marins ayant été exposés à un risque professionnel tels que l'amiante, la silice, les agents chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques \(CMR\) et les rayonnements ionisants](#) [31], publiée le 28/06/2023

[Instruction sur les mesures relatives à l'ASPA issues de la LFRSS pour 2023](#) [32], publiée le 15/05/2023

[Instruction relative aux conséquences du prononcé de l'inaptitude du marin et au versement de la pension de retraite anticipée](#) [33], publiée le 12/05/2022

[Instruction relative au statut du conjoint collaborateur](#) [34], publiée le 23/08/2021

[Instruction relative aux prestations du régime spécial de sécurité sociale des marins liées à l'accueil de l'enfant](#) [35], publiée le 05/07/2021

[Instruction relative aux modalités d'instruction de la reconnaissance des accidents du travail maritime, des rechutes et nouvelles lésions](#) [36], publiée le 22/01/2020

[Instruction relative au traitement des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles, des rechutes et nouvelles lésions](#) [37], publiée le 22/01/2020

[Instruction relative aux plafonds de cumul entre les pensions et la FIE](#) [38], publiée le 15/11/2019

[Instruction n°10 du 15/07/2019](#) [39] relative à la procédure d'instruction des demandes d'allocation de cessation anticipée d'activité "Amiante" (C3A)

Annexes : [Demande d'estimation des droits \(sur navires amiantés](#) [40]), [Notice](#) [41], [Demande d'estimation des droits \(marins atteints d'une maladie professionnelle\)](#) [42], [Notice](#) [43]

[Instruction n°7 du 13 mars 2019](#) [44] organisant les examens de dépistage prescrits par les médecins du Service de santé des gens de mer et pris en charge par l'Enim, publiée le 14 mars 2019

Annexes : [Bon de prise en charge dépistage examens médicaux de prévention aux conduites addictives pris en charge par l'Enim](#) [45], [Bon de prise en charge dépistage examens de prévention pris en charge par l'Enim laboratoires](#) [46], [Protocole de surveillance "amiante"](#) [47], [Protocole de surveillance "surdité"](#) [48]

[Instruction n°10 relative à l'indemnisation des marins dans le cadre d'une maladie professionnelle](#) [49], publiée le 29/06/2018


[Instruction n°21 du 25 juillet 2017](#) [50] relative à la rééducation professionnelle, publiée le 26/07/2017

[Instruction n°8 du 9 mars 2017](#) [51] relative aux plafonds de cumul entre les pensions du régime de prévoyance et du régime d'assurance vieillesse des marins et à la majoration de rente liée à la faute inexcusable de l'employeur, publiée le 10/04/2017


[Instruction n°2 du 9 janvier 2017](#) [52] relative au doublement de certains services accomplis en période de guerre, publiée le 10/01/2017

[Instruction n°16 du 10 mai 2016](#) [53] relative à la validation pour pension de l'Enim des périodes de formation professionnelle maritime, publiée le 5/05/2021

[Instruction n°8 du 1er avril 2016](#) [54] relative au droit à reversion des couples de même sexe dans les régimes spéciaux

[Instruction 23 du 19 octobre 2015](#) [55] relative à la faute inexcusable de l'employeur d'un [marin](#) 

[56], publiée le 22/10/2015.

[Instruction 20 du 12 août 2015](#) [57] relative aux pensions d'invalidité pour accident professionnel ([PIA](#) 

[58]), publiée le 28/08/2015.

[Instruction n° 10 du 12 juin 2015](#) [59] relative aux modalités pratiques d'application de la [CSG](#) 

[60], publiée le 17/06/2015

[Instruction n°16 du 24 juillet 2013](#) [61] relative à la résiliation du contrat d'engagement maritime par l'entrée en jouissance de la pension de retraite

URL source: <https://www.enim.eu/lenim/instructions-dapplication-textes-juridiques>